

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DREUX



Observations Mobilité

Après lecture des documents constituant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Dreux, les remarques suivantes sont émises concernant la compétence mobilité :

1.1 Rapport de présentation – Volet 1

Contexte réglementaire

Page 7 : remplacer PDU par PDM (plan de mobilité)

Mobilité

Page 79 : il conviendrait de préciser que l'on parle du stationnement automobile, le stationnement cyclable étant abordé plus tard dans le document.

Page 80 : il est indiqué que le parking de la gare n'a pas été enquêté, il conviendrait d'en expliquer la ou les raison(s) dans la mesure où il constitue un pôle multimodal de la Ville et de l'Agglo.

Page 81 : L'inauguration faite en juin 2023 était pour le parking vélo sur le parvis nord de la gare (et non sud).

Il est indiqué 'Piste d'optimisation de l'étude de stationnement' : il conviendrait de préciser s'il s'agit du stationnement des cycles ou un nouveau point sur le stationnement auto.

Page 82 : Il est mis en avant que le transport en commun est plus utilisé à Dreux que le reste du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il pourrait être rappelé qu'il n'y avait pas de transport péri-urbain en 2018 sur le territoire mais uniquement quelques lignes interurbaines (REMI : Chartres – Dreux / Nogent le Roi – Dreux et Linéad : Nonancourt – Dreux).

Les chiffres de 2013 sont abordés mais non précisés dans les supports. Le graphique présenté commence en 2015.

Il n'est pas mentionné un retour à la normale des chiffres en 2019.

L'Agglo du Pays de Dreux est couverte par le réseau de bus LINEAD de 5 lignes régulières, essentiellement actives sur Dreux, Vernouillet et Luray. Ces lignes fonctionnent du lundi au samedi sauf pour les lignes 1 et 2 qui fonctionnent aussi le dimanche. Les lignes 5, 6, 7 et 8, desservent d'autres villes de l'agglomération, plus éloignées de Dreux, mais de manière moins régulière. Une offre de transport à la demande (TAD) et PMR est également en place.

En complément, la ville dispose d'une navette gratuite électrique pour son centre-ville, qui fonctionne du lundi au samedi.

L'Agglo est couverte par le réseau Linéad grâce à 9 lignes régulières. Quatre d'entre elles sont essentiellement actives à Dreux, Vernouillet et Luray et fonctionnement du lundi au samedi. En complément, les lignes 1 et 2 circulent le dimanche.

Les lignes 5/5b, 6, 7 et 8 desservent les pôles secondaires de l'Agglo, des communes plus éloignées de Dreux, de façon moins cadencée que le réseau urbain mais tout de même du lundi au samedi.

Une offre de transport à la demande (TAD) et TPMR est également en place.

En complément, le centre-ville est également desservi en navette électrique les vendredi et samedi.

Page 83 : Les chiffres datent de 2017. La crise sanitaire ayant eu un impact sur l'utilisation des transports en commun, il serait souhaitable d'avoir des chiffres plus actuels.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE DREUX

Page 87 : Le tableau date de 2019. Depuis cette date, des mises en place ont eu lieu telles que la location longue durée de vélo. (Depuis avril 2021 : location de VAE pour 1, 3 ou 6 mois possible).

Page 92 : L'extension de l'abri vélo sécurisé rue des Rochelles a été réalisé en février 2022. Par ailleurs, le projet a été initié par la Ville mais l'Agglo du Pays de Dreux en a la compétence. Il pourrait être précisé qu'il y a eu des accords à ce sujet, notamment la rétrocession/mise à disposition.

Page 93 : L'Agglo ayant la compétence mobilité, elle pourrait être un des acteurs externes de l'accompagnement aux changements (un courrier avait été demandé à l'Agglo lors de la candidature AVELO 2), notamment pour l'expertise mobilité sur le territoire.

Page 95 : La RN 12 ne passe pas au Sud de Dreux. Il y a la D828 qui relie la RN154 au Sud à la RN12 au Nord.

Le champ de foire utilisé comme pôle d'échange pour les transports scolaire n'est pas mentionné, il constitue un point clé de transport en commun.